

Cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention de la délinquance sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté 2023

1- Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

Publiée le 9 mars 2020, la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance élaborée pour la période 2020 - 2024 fixe 4 objectifs :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyber délinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.
- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs.
- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.
- Une gouvernance renouvelée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

2- Objectifs prioritaires

Les projets présentés devront participer à l'atteinte des objectifs détaillés ci-après.

☞ Il est à noter que les projets partenariaux et/ou intercommunaux seront fortement encouragés. De même, que les projets menés à l'échelle des pôles de Lannion-Trégor Communauté.

➤ Axe n°1 : Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Le diagnostic réalisé en 2022 a mis en lumière des attentes sur les thèmes suivants :

- Les compétences psychosociales dès le plus jeune âge (moins de 12 ans)
- L'usage des écrans, d'internet, des réseaux sociaux
- L'égalité femmes-hommes, les relations amoureuses, le consentement, avec une attention particulière pour les jeunes couples
- Les addictions
- La lutte contre toutes les formes de violences et de harcèlement

➤ Axe n°2 : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger

Les projets attendus concernent l'accès aux droits et le parcours d'aide à destination des personnes vulnérables. Le diagnostic réalisé en 2022 a mis en lumière la vulnérabilité des publics ci-après :

- Les femmes et les enfants victimes de violences intrafamiliales
- Les personnes âgées isolées
- Les personnes porteuses de handicap

➤ **Axe n°3 : La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance**

Les projets attendus concernent l'association de la population à la production de la tranquillité publique, par **des outils de participation citoyenne** (tels que médiation, marches exploratoires, etc.) et de la société civile comme partenaire de la prévention de la délinquance (monde sportif, entrepreneuriat engagé, etc.).

Le diagnostic réalisé en 2022 a mis en lumière les attentes ci-après :

- Développer et renforcer les actions permettant d'associer la population à la prévention de la délinquance et de participer à la vie locale par des formations et retours d'expériences locaux et nationaux
- Encourager les acteurs locaux qui souhaiteraient initier ou renforcer ce type de démarches et/ou actions.

☞ Il est à noter que les dispositifs de participation citoyenne doivent être accompagnés et suivis par la méthodologie adéquate afin de conserver toute pertinence.

3- Modalités de dépôt des demandes

Les demandes de subvention au titre de l'année 2023 seront obligatoirement saisies sur le document « **Demande de subvention – Appel à projets CISPD 2023** » téléchargeable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté dans la rubrique Action sociale / La prévention de la délinquance.

Pour rappel, le budget prévisionnel de l'action devra faire apparaître les co-financements (Etat, Conseil Départemental, CAF ou autres).

☞ A noter : Les structures ayant bénéficié d'un accompagnement financier du CISPD en 2022 devront faire parvenir leur bilan au plus tard pour le 31 décembre 2022. Aucune nouvelle demande de financement ne sera étudiée sans la production de ce document dans le délai précisé ci-dessus.

Les demandes de subvention seront envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : finances@lannion-tregor.com.

Date limite d'envoi : vendredi 16 décembre 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Madame Cécilia Fall, Chargée de mission prévention, en charge de la coordination du CISPD au 02 96 05 57 68 - 06 07 03 19 18.